

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 novembre 2015 à 9 h 30

« Structures familiales, transferts intergénérationnels, bien-être »

<b>Document N° 2</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Niveau de vie des retraités selon la situation conjugale**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Niveau de vie des retraités selon la situation conjugale

Ce document examine les évolutions entre 1996 et 2013 du niveau de vie moyen et du taux de pauvreté des retraités en fonction du sexe, de la situation conjugale (vivre en couple ou non) et matrimoniale (marié, veuf, divorcé ou célibataire). Il actualise et complète le document n° 6 de la séance du 15 octobre 2014 qui présentait la situation en 2012.

La première partie donne le détail des données, dont se déduisent, dans la deuxième partie, les écarts globaux au sein des retraités entre les femmes et les hommes ou entre ceux vivant seuls et ceux vivant en couple.

Les données proviennent des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE réalisées chaque année de 1996 à 2013. Compte tenu de la petite taille de l'échantillon pour chaque catégorie de retraités et de plusieurs ruptures de séries<sup>1</sup>, les données annuelles sont assez bruitées, ce qui nous amène à comparer les valeurs moyennes sur trois périodes successives de six ans : 1996-2001, 2002-2007 et 2008-2013.

### 1. Niveaux de vie et pauvreté selon le sexe et la situation conjugale et matrimoniale

Entre 1996 et 2013, la proportion de retraités vivant seuls est restée globalement stable, autour de 38 à 39 % : la proportion d'hommes et de femmes veufs a diminué avec l'allongement de l'espérance de vie, passant de 28 % à 23 % ; cependant la proportion d'hommes et de femmes divorcés parmi les retraités a beaucoup augmenté avec le renouvellement des générations<sup>2</sup>, doublant entre 1996 et 2013 pour passer de 4,8 % à 9,6 % ; la proportion de retraités célibataires est quant à elle restée stable (6 %).

---

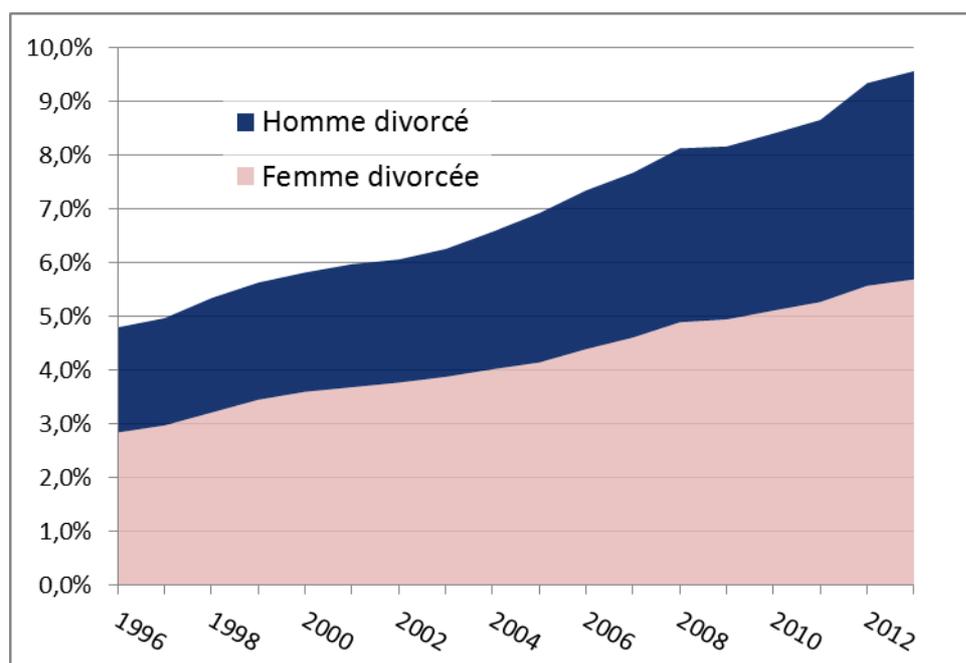
<sup>1</sup> Il y a deux ruptures de séries notables :

- (1) Le passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête emploi en continu en 2002, qui entraîne un changement dans l'identification des retraités d'où une diminution de l'effectif de retraités. Pour cette raison, la série 1996-2001 n'est pas parfaitement comparable à la série 2002-2013.
- (2) Le revenu disponible est calculé différemment à partir de 2013 (voir INSEE Première n°1566, septembre 2013). Pour évaluer les effets de ce changement, l'INSEE a produit deux estimations pour l'année 2012, avec l'ancienne et la nouvelle définition du revenu disponible. Dans le présent document, on se sert de cette clé de passage sur 2012 pour reconstituer les valeurs de 2013 selon l'ancienne définition ; ainsi l'ensemble des données 1996-2013 correspondent à l'ancienne définition du niveau de vie.

Il y a eu d'autres ruptures de séries, notamment en 2005, mais l'INSEE a rétopolé les données 1996-2004.

<sup>2</sup> Le taux de divorce augmente au fil des générations, notamment pour les femmes de la génération *du baby-boom* (voir la séance du 14 octobre 2014).

## Proportion de femmes et d'hommes divorcés ou séparés parmi les retraités



*Lecture : En 2013, 9,6 % des retraités vivent seuls en étant divorcés (ou mariés mais séparés), dont 5,7 % de femmes et 3,9 % d'hommes.*

*Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.*

En 2008-2013, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, les retraités vivant seuls ont un niveau de vie moyen inférieur, et en général un taux de pauvreté supérieur, aux retraités vivant en couple, quels que soient leur sexe et leur situation matrimoniale (veuf, célibataire ou divorcé). La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 24 % à celui des retraités - hommes et femmes - vivant en couple, ainsi que pour les hommes célibataires à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 23 % à celui des retraités en couple. En revanche le niveau de vie moyen des hommes veufs à la retraite est égal à celui des retraités en couple. Les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % aux retraités en couple.

**Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes retraités  
selon la situation conjugale et matrimoniale**

Sexe	Situation conjugale	Situation matrimoniale	Effectifs		Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté **
			milliers	Répartition	en €/uc par mois	en indice*	
<b>Années 1996 à 2001</b>							
Femmes	en couple		3 018	25,7%	1 868	102	6,2%
	seules	veuves	2 633	22,4%	1 542	84	13,4%
		divorcées***	387	3,3%	1 453	79	17,6%
		célibataires	387	3,3%	1 680	91	12,9%
Hommes	en couple		4 190	35,7%	1 815	99	7,8%
	seuls	veufs	528	4,5%	1 945	106	7,6%
		divorcés***	248	2,1%	1 726	94	10,5%
		célibataires	348	3,0%	1 437	78	19,2%
<b>Années 2002 à 2007</b>							
Femmes	en couple		3 116	26,0%	2 061	102	5,1%
	seules	veuves	2 621	21,9%	1 655	82	14,5%
		divorcées***	496	4,1%	1 568	78	17,5%
		célibataires	366	3,1%	1 767	87	15,2%
Hommes	en couple		4 231	35,4%	1 992	99	7,0%
	seuls	veufs	484	4,0%	2 115	105	6,9%
		divorcés***	320	2,7%	1 816	90	10,9%
		célibataires	327	2,7%	1 554	77	19,4%
<b>Années 2008 à 2013</b>							
Femmes	en couple		3 607	27,1%	2 214	102	4,9%
	seules	veuves	2 592	19,5%	1 755	81	14,2%
		divorcées***	699	5,3%	1 648	76	19,6%
		célibataires	425	3,2%	1 792	83	16,4%
Hommes	en couple		4 599	34,6%	2 122	98	6,8%
	seuls	veufs	515	3,9%	2 165	100	5,5%
		divorcés***	465	3,5%	1 802	83	13,4%
		célibataires	387	2,9%	1 660	77	22,5%

Le niveau de vie moyen est exprimé en euros constants 2013.

(\*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.

(\*\*) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian de l'année.

(\*\*\*) y compris personnes mariées mais séparées

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Les écarts importants de pension de droit propre entre hommes et femmes conduisent pourtant à des écarts relativement limités, en termes de niveau de vie au moment de la retraite, entre les femmes seules et les autres retraités (retraités vivant en couple et hommes seuls). Il convient de distinguer la situation des veuves et celles des divorcées et célibataires.

Pour les femmes veuves, les pensions de réversion assurent à peu près en moyenne aux veuves le maintien du niveau de vie du couple antérieur<sup>3</sup>. Néanmoins le niveau de vie moyen des veuves se situe en-dessous de celui des retraités en couple. Ceci résulte d'effets de structure liés à la progression des revenus au fil des générations (les veuves appartiennent à des générations anciennes), à la mortalité différentielle (les femmes de cadres sont sous-représentées parmi les veuves car les hommes cadres ont une espérance de vie plus élevée que les hommes ouvriers) et au veuvage précoce (dans ce cas la pension de réversion est relativement faible car les droits à la retraite du défunt correspondent à une carrière incomplète). En outre les veuves âgées perçoivent moins de revenus du patrimoine par unité de consommation que les couples âgés<sup>4</sup>.

Entre 1996 et 2013, la situation des veuves s'est dégradée relativement à celle des retraités en couple : le niveau de vie moyen des femmes seules divorcées, rapporté à celui des retraités en couple, est passé de 84 à 81 entre les périodes 1996-2001 et 2008-2013. Ceci s'explique sans doute par les écarts de niveau de vie entre générations, les veuves étant plus âgées que les retraités en couple : les écarts de niveau de vie entre retraités jeunes et retraités âgés se sont en effet accrus entre 1996 et 2013, avec l'arrivée à la retraite des générations relativement plus aisées du *baby-boom*<sup>5</sup>.

Les femmes retraitées divorcées ou célibataires vivant seules ne perçoivent, quant à elles, pas ou peu de pensions de réversion : avant le décès de son ex-mari, une femme divorcée ne perçoit que sa pension propre, éventuellement complétée par une prestation compensatoire versée en rente ; après le décès de son ex-mari, elle perçoit une pension de réversion, mais elle est susceptible de la partager avec une autre épouse ; enfin les célibataires n'ont pas droit à la réversion. Pourtant le niveau de vie moyen des femmes retraitées divorcées ou célibataires vivant seules, globalement inférieur de 21 % à celui des retraités en couple en 2008-2013, est à peine plus faible que celui des veuves ; il était même identique en 1996-2001 ou en 2002-2007.

L'explication de ce paradoxe réside sans doute dans la sociologie du divorce et du célibat. La montée du divorce et du célibat s'est d'abord effectuée parmi les femmes les plus diplômées et les plus investies dans leur vie professionnelle avant de se diffuser dans tous les milieux sociaux. Parmi les générations actuelles de retraitées, les divorcées et les célibataires disposent de pensions de droit propre plus élevées que les autres femmes (mariées puis veuves) de leur génération. Mais ceci sera sans doute de moins en moins vrai au fil des générations<sup>6</sup>.

D'ailleurs, la situation des femmes retraitées célibataires ou divorcées vivant seules, comparée à celle des retraités en couple, s'est déjà dégradée entre 1996 et 2013, en même temps que le nombre de retraités divorcés augmentait. En effet, le niveau de vie moyen des femmes retraitées seules et divorcées, rapporté à celui des retraités en couple, est passé de 79 à 76

---

<sup>3</sup> Voir documents n°8 et 9 de la séance du 15 octobre 2014.

<sup>4</sup> Voir le 6<sup>e</sup> rapport du COR, page 129 en ce qui concerne le patrimoine des veuves.

<sup>5</sup> Voir le document n°4 de la séance du 22 janvier 2014.

<sup>6</sup> Voir documents n°4 et 5 de la séance du 15 octobre 2014

entre les périodes 1996-2001 et 2008-2013, tandis que le ratio pour les femmes retraitées seules et célibataires est passé de 91 à 83.

S'agissant des hommes, le niveau de vie des veufs apparaît comparable à celui des retraités en couple en 2008-2013, alors qu'il apparaissait supérieur en 1996-2001 ou en 2002-2007. Cette dégradation de la situation relative des veufs s'expliquerait avant tout, comme la dégradation relative de la situation des veuves, par les écarts de niveau de vie entre générations. Cependant la dégradation relative de la situation des veufs est plus marquée que celles des veuves, car un autre facteur joue en sens inverse pour les femmes et les hommes : la réduction progressive, au fil des générations, des écarts de pensions entre les femmes et les hommes<sup>7</sup>.

Par ailleurs, le niveau de vie moyen des hommes retraités vivant seuls, divorcés ou célibataires, est globalement inférieur de 20 % en 2008-2013 à celui des retraités en couple. Il se situe ainsi au même niveau que celui des femmes retraitées vivant seules, divorcées ou célibataires. Alors que, chez les femmes seules, la faiblesse du niveau de vie est plus marquée pour les divorcées que les célibataires, la faiblesse du niveau de vie des hommes seuls est plus marquée pour les célibataires que les divorcés. En particulier le taux de pauvreté des hommes retraités célibataires atteint 22,5 % en 2008-2013. La faiblesse du niveau de vie des hommes célibataires est sans doute à relier à des caractéristiques personnelles défavorables (handicaps, etc.) conduisant à la fois au célibat et à de moins bonnes carrières.

Entre 1996 et 2013, la situation des hommes retraités vivant seuls, célibataires ou divorcés, s'est dégradée relativement à celle des retraités en couple. Il s'agit d'une évolution analogue à celle des femmes retraitées vivant seules, célibataires ou divorcées. Cette baisse du niveau de vie relatif est plus marquée pour les hommes divorcés (-13 points entre 1996-2001 et 2008-2013) que pour les femmes divorcées (-3 points).

L'arrivée à la retraite de nouvelles générations comprenant davantage de retraités ayant un niveau de vie faible suite à un divorce contribue à freiner la progression du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités. Cet effet reste cependant limité : l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes divorcés à la retraite entre 1996 et 2013, qui s'accélère en fin de période, contribue à une baisse du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités de -0,04 point par an entre 1996 et 2004, et de 0,08 point par an entre 2004 et 2013. Même si cet effet reste faible, il contribue en partie à expliquer pourquoi le niveau de vie des retraités n'a pas augmenté plus vite que le niveau de vie des actifs, alors que la pension nette moyenne a progressé plus vite que le revenu d'activité moyen<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Compte tenu des règles de réversion, le niveau de vie du conjoint survivant est d'autant plus élevé relativement à celui du couple antérieur que la pension de droit direct du survivant est élevée par rapport à celle du défunt. Ainsi le niveau de vie relatif des femmes veuves devient d'autant plus élevé que les pensions des femmes deviennent plus élevées par rapport à celles des hommes, tandis que le niveau de vie relatif des hommes veufs devient d'autant moins élevé que les pensions des hommes deviennent moins élevées par rapport à celles des femmes (voir documents n°7 et 8 de la séance du 15 octobre 2014).

<sup>8</sup> D'autres explications liées au marché du travail sont analysées dans le document n° 7 de la séance du 15 avril 2015. L'évolution des revenus du patrimoine pourrait être une autre piste d'explication.

## 2. Ecart de niveau de vie et de pauvreté entre les hommes et les femmes à la retraite

L'écart entre le niveau de vie moyen des femmes retraitées et celui des hommes retraités provient essentiellement des femmes et des hommes vivant seuls, puisque le niveau de vie des deux membres d'un couple est identique par convention.

A chaque période, parmi les retraités, le niveau de vie moyen des femmes seules est plus faible que celui des hommes seuls, et leur taux de pauvreté supérieur. Cependant, le niveau de vie relatif des hommes seuls s'est plus dégradé que celui des femmes seules entre 1996 et 2013, de sorte que l'écart entre femmes seules et hommes seuls à la retraite s'est réduit.

### Niveau de vie et pauvreté des retraités selon le sexe et la situation conjugale

Sexe	Situation conjugale	Effectifs		Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté**
		milliers	Répartition	en €/uc par mois	en indice*	
<b>Années 1996 à 2001</b>						
Femmes	en couple	3 018	25,7%	1 868	102	6,2%
	seules	3 406	29,0%	1 548	84	13,8%
Hommes	en couple	4 190	35,7%	1 815	99	7,8%
	seuls	1 124	9,6%	1 739	95	11,8%
<b>Années 2002 à 2007</b>						
Femmes	en couple	3 116	26,0%	2 061	102	5,1%
	seules	3 484	29,1%	1 655	82	15,0%
Hommes	en couple	4 231	35,4%	1 992	99	7,0%
	seuls	1 131	9,5%	1 868	92	11,6%
<b>Années 2007 à 2013</b>						
Femmes	en couple	3 607	27,1%	2 214	102	4,9%
	seules	3 716	28,0%	1 739	80	15,5%
Hommes	en couple	4 599	34,6%	2 122	98	6,8%
	seuls	1 366	10,3%	1 898	88	13,0%

Le niveau de vie moyen est exprimé en euros constants 2013.

(\*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.

(\*\*) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian de l'année.

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

L'écart entre le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes retraitées et celui de l'ensemble des hommes retraités est assez stable de 1996 à 2013 : il est de 5,6 % en 1996-2001, de 6,1 % en 2002-2007 et de 4,7 % en 2008-2013. S'il résulte en partie des écarts de niveau de vie moyen entre femmes seules et hommes seuls, il résulte surtout du fait que les

femmes retraitées sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes retraités, compte tenu du veuvage : environ une femme sur deux, contre un homme sur quatre, vit seul à la retraite.

L'écart entre le niveau de vie moyen des femmes retraitées et celui des hommes retraités provient également, dans une moindre mesure, des femmes et des hommes vivant en couple. Il existe en effet, parmi les retraités en couple, une légère différence qui joue en sens inverse au profit des femmes entre le niveau de vie moyen des femmes et celui des hommes. Cette différence signifie que les femmes retraitées dont le mari n'est pas encore à la retraite ont un niveau de vie en moyenne supérieur aux hommes retraités dont la femme n'est pas encore à la retraite. Ceci pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que les hommes qui prennent leur retraite tardivement (susceptibles de former des couples où l'homme est encore actif et la femme déjà à la retraite) ont des revenus relativement élevés, ou encore par l'inactivité de certaines femmes avant la retraite (susceptibles de former des couples où l'homme est retraité mais pas encore la femme).

### Niveau de vie et pauvreté retraités selon le sexe

Sexe	Effectifs		Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté **
	milliers	Répartition	en €/uc par mois	en indice*	
<b>Années 1996 à 2001</b>					
<b>Femmes</b>	6 424	54,7%	1 698	92	10,2%
<b>Hommes</b>	5 314	45,3%	1 799	98	8,6%
<b>Années 2001 à 2007</b>					
<b>Femmes</b>	6 599	55,2%	1 846	91	10,3%
<b>Hommes</b>	5 361	44,8%	1 966	97	7,9%
<b>Années 2008 à 2013</b>					
<b>Femmes</b>	7 322	55,1%	1 973	91	10,3%
<b>Hommes</b>	5 965	44,9%	2 071	96	8,2%

*Le niveau de vie moyen est exprimé en euros constants 2013.*

*(\*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.*

*(\*\*) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian de l'année.*

*Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.*

Parmi les retraités en 2008-2013, il y a un écart de niveau de vie de l'ordre de 18 % en 2008-2013 entre le niveau de vie d'un retraité vivant seul et celui d'un retraité vivant en couple. Cet écart s'est accru entre 1996 et 2013 : en 1996-1999, cet écart était de 13 %. L'écart global de niveau de vie entre retraités seuls et en couple est plus important que l'écart global entre femmes retraitées et hommes retraités (4,7 %, voir ci-dessus).

## Niveau de vie et pauvreté des retraités selon la situation conjugale

Situation conjugale	Effectifs		Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté **
	milliers	Répartition	en €/uc par mois	en indice*	
<b>Années 1996 à 2001</b>					
<b>en couple</b>	7 209	61,4%	1 837	100	7,1%
<b>seuls</b>	4 529	38,6%	1 595	87	13,3%
<b>Années 2001 à 2007</b>					
<b>en couple</b>	7 346	61,4%	2 021	100	6,2%
<b>seuls</b>	4 614	38,6%	1 707	84	14,2%
<b>Années 2008 à 2013</b>					
<b>en couple</b>	8 206	61,8%	2 162	100	6,0%
<b>seuls</b>	5 082	38,2%	1 782	82	14,8%

*Le niveau de vie moyen est exprimé en euros constants 2013.*

*(\*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.*

*(\*\*) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian de l'année.*

*Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.*